

A solid blue triangle pointing downwards, located at the top center of the page.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LA BRUFFIERE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

21, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
LA BRUFFIERE (Vendée)

**Association Familles Rurales
de LA BRUFFIERE**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
21, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
LA BRUFFIERE (Vendée)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'Assemblée Générale de l'Association Familles Rurales de la Bruffière,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association **Familles Rurales de LA BRUFFIERE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le deuxième paragraphe de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels relatif à la première application du règlement ANC 2022-06.

IV- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Créances » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans cette note et leur correcte application.

V- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

VI- RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 7 avril 2026
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET



Association Familles Rurales de
LA BRUFFIERE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

COMPTES ANNUELS



Familles Rurales ass. De La Bruffière

Bilan

ACTIF (€)	31/12/2025			31/12/2024	PASSIF (€)	31/12/2025	31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	net	net			
Frais d'établissement (I)	0	0	0	0	Fonds propres		
Actif immobilisé							
Immobilisations incorporelles	0		0	0	Fonds propres sans droit de reprise	0	0
Immobilisations Corporelles	31 080	26 941	4 139	5 637	Fonds propres avec droit de reprise		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0		0	0	Réserves	13 773	13 773
Immobilisations Financières	0		0	0	Report à nouveau	61 091	56 795
					Excédent ou déficit de l'exercice	2 512	4 296
Total II	31 080	26 941	4 139	5 637	Subv. D'investissement	1 711	2 888
					Provisions réglementées		
Actif circulant					Total I	79 087	77 752
Stocks					Fonds reportés et dédiés		
Créances clients, usagers et comptes rattachés	42 824	0	42 824	40 118	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Créances reçues par legs ou donations					Fond dédiés		
Autres Créances	94 375		94 375	62 856	Total II	0	0
Charges constatées d'avance	15 960		15 960	3 992	Provisions	0	0
Valeurs Mobilières de Placement					Provisions pour risques	14 560	13 098
Disponibilités	83 227		83 227	124 009	Provisions pour charges		
					Total III	14 560	13 098
Total III	236 386		236 386	230 975	Dettes		
					Emprunts et Dettes établissement de crédit		
Frais d'émission des emprunts (IV)					Emprunts et Dettes financières diverses	15 000	15 000
Primes de remboursement emprunts (V)					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 390	47 320
Ecart de conversion et différences d'éval. Actif (VI)					Dettes fiscales et sociales	50 697	40 219
					Autres dettes	12 233	13 037
					Produits constatés d'avance	23 558	30 186
					Total IV	146 878	145 762
					Ecart de conversion et différences d'éval. Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	267 466	26 941	240 525	236 612	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	240 525	236 612

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Familles Rurales ass.de La Bruffière

COMPTE DE RESULTAT (€)	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 688	8 481
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service	523 333	452 378
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	387 442	357 796
Ressources liées à la générosité du public (dons, mécénats, legs, donations)		-
Ressources liées à la générosité du public (Contributions financières)		
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions	-	
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	9 416	115 556
TOTAL I	928 878	934 211
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises	264 869	261 912
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	144 387	178 003
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 914	12 912
Salaires	384 726	361 380
Cotisations sociales	113 855	94 194
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 582	2 492
Dotations aux provisions	1 462	447
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports fonds dédiés		
Autres charges	-	11
TOTAL II	927 796	911 352
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 082	22 858
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 470	2 044
Reprise sur dépréciations et provisions		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et inst. Trésor.		
TOTAL III	1 470	2 044
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	40	1
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et inst. Trésor.		
TOTAL IV	40	1
2- RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 430	2 042
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 512	24 900
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	3 691
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	24 295
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	20 604
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	930 348	939 945
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	927 837	935 649
EXCEDENT OU DEFICIT	2 512	4 296
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à dispositions gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

	ANNEXE	
--	---------------	--

	SOMMAIRE	
--	-----------------	--

- 1 Informations générales
- 2 Règles et méthodes comptables
- 4 Etat de l'actif immobilisé et des amortissements
- 5 Tableau des fonds associatifs
- 6 Mouvements des subventions et des amortissements
- 7 Tableau des provisions
- 8 Etat des créances
- 9 Etat des dettes
- 10 Charges à payer - Charges constatées d'avance - Produits à recevoir

	INFORMATIONS GENERALES	
--	-------------------------------	--

Désignation de l'association : FAMILLES RURALES DE LA BRUFFIERE

Le total du bilan avant répartition est de 240 525 €

Le total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de tableau est de 998 871 €

Ces comptes font apparaître un bénéfice **net** de 2 512 €
pour l'exercice d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.25 AU 31.12.25

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration.

	REGLES ET METHODES COMPTABLES	
--	--------------------------------------	--

Objet social de l'association / nature, périmètre des activités ou missions sociales réalisées / moyens mis en œuvre

L'association Familles Rurales de la Bruffière est une association LOI 1901.

Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain

Les principaux services concernent l'accueil collectif de mineurs (3 à 16 ans) en périscolaire ainsi que pendant les vacances scolaires

(accueil en journée ou organisation de camps d'été)

Elle assure également la restauration scolaire pour les enfants en maternelle et primaire.

Elle organise également des activités culturelles, comme la danse (enfants), le théâtre adultes et enfants et l'aide auprès de personne en difficulté de déplacement sur la commune.

FAITS SIGNIFICATIFS

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux règlements ANC 2014-03 et 2018-06 relatifs au plan comptable général, le cas échéant modifiés par les règlements ultérieurs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations

Changement de méthode :

L'exercice clos au 31/12/2025 constitue le 1er exercice d'application du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires en natures sont non significatives en 2025;

Origine des subventions de fonctionnement

Les principales subventions proviennent des financeurs suivants :

	Montant en €
- la municipalité	190 131
- la communauté de commur	66 900
- La CAF	106 391
- La MSA	2 656
- le département	4 250
- divers	15 936
	386 264

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

	<u>Durée</u>	<u>Mode d'amortissement</u>
Matériel et mobilier	2 à 10 ans	Linéaire

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement versées sont rapportées au résultat à partir de l'exercice de leur versement à hauteur des amortissements pratiqués sur les biens qu'elles ont servi à financer.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont provisionnés partiellement : le montant comptabilisé prend en compte uniquement les salariés âgés de plus de 52 ans (méthode acceptée avant l'avis du CNC n°2000-01, maintien du champ d'application de la provision depuis cette date).

calcul : taux d'actualisation 3,96% ; âge de départ 64 ans ; taux de progression des salaires 2,5%

Montant comptabilisé =	14 560 €
Montant non comptabilisé =	0 €
Engagement total	14 560 €

	ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	
--	-----------------------------------	--

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service	
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	29 996	1 084			31 080
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes versés					
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	29 996	1 084			31 080

	ETAT DES AMORTISSEMENTS	
--	--------------------------------	--

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	24 359	2 582		26 941	2 à 10 ans
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	24 359	2 582		26 941	

	TABLEAU DES FONDS PROPRES	
--	----------------------------------	--

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Fonds propres				0
Subventions investissements sans droit de reprise				0
Libéralités à caractère d'apport				
TOTAL FONDS SANS DROIT DE REPRISE	0	0	0	0
Subventions investissements avec droit de reprise				0
TOTAL FONDS AVEC DROIT DE REPRISE	0	0	0	0
Réserves de trésorerie	13 773			13 773
Report à nouveau	56 795	4 296		61 091
Résultat de l'exercice	4 296	2 512	4 296	2 512
Subventions investissements amortissables nettes	2 888		1 177	1 711
TOTAL GENERAL	77 752	6 808	5 473	79 087

	MOUVEMENTS DES SUBVENTIONS	
--	-----------------------------------	--

	Valeur brute des subventions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des subventions à la fin de l'exercice
subvention d'investissement (CAF)	7 622			7 622
subvention investissements autres				0
				0
TOTAL GENERAL	7 622	0	0	7 622

	MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	
--	--	--

	Montant des amortisse- ments au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant des amortisse- ments à la fin de l'exercice
subv équip de la CAF	4 734	1 177		5 911
subv équip autres				0
				0
TOTAL GENERAL	4 734	1 177	0	5 911

TOTAL NET DES SUBVENTIONS	2 888	-1 177	0	1 711
----------------------------------	--------------	---------------	----------	--------------

	MOUVEMENTS DES PROVISIONS		
--	---------------------------	--	--

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions		Montant des provisions à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provision pour risque					0
Provision pour indemnité départ retraite	13 098	1 462			14 560
Provision pour charges					0
TOTAL GENERAL	13 098	1 462	0	0	14 560

	ETAT DES CREANCES	
--	-------------------	--

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
Participations			
Prêts (1) (2) (3)			
Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Avances et acomptes versés			
Clients	42 824	42 824	
Autres créances	94 375	94 375	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers			
DE L'ACTIF CIRCULANT	137 199	137 199	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15 960	15 960	
TOTAL GENERAL	153 159	153 159	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
(3) Dont prêts participatifs			

	ETAT DES DETTES	
--	------------------------	--

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans	Dettes garanties par des sûretés réelles
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	A 2 ans maximum à l'origine A plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)	15 000	15 000			
Fournisseurs et comptes rattachés	45 390	45 390			
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité Sociale et autres organismes	23 421	23 421			
Provision CP sociaux	27 276	27 276			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés (FD)	12 233	12 233			
Autres dettes					
TOTAL DETTES	123 320	123 320			
Produits constatés d'avance	23 558	23 558			
TOTAL GENERAL	146 878	146 878			
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)					
(3) Emprunts participatifs					

	ETAT RELATIF AUX EFFECTIFS	
--	-----------------------------------	--

Répartition des effectifs par catégorie

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	12,31
Cadres et ingénieurs	
Total	12,31

	CHARGES A PAYER	
--	------------------------	--

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant déductible	Montant non déductible
Factures non parvenues	17 698	
Congés payés	27 276	
charges à payer		
TOTAL	44 974	

	CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
--	---	--

	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	15 960	23 558
TOTAL	15 960	23 558

	PRODUITS A RECEVOIR	
--	----------------------------	--

	Montant
Subventions	91 861
Autres créances	
TOTAL	91 861



GROUPE Y - BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves-Cousteau
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01